

**DECRET N° 99-235 DU 10 NOVEMBRE 1999**  
**Portant inscription au tableau d'avancement**  
**des officiers de la Police Nationale**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VISAS : Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu la loi n° 1761 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo ;
- DCF  
DGAF  
Vu la loi n° 1197 du 12 Mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises ;
- AS  
Vu l'ordonnance n° 3170 du 18 Août 1970, portant statut général des cadres de l'Armée Populaire Nationale ;  
Vu l'ordonnance n° 272 du 19 Janvier 1972, portant intégration des services de sécurité au sein de l'Armée ;
- DBF  
DGAF  
Vu l'ordonnance n° 1176 du 12 Août 1976, modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 3170 du 18 Août 1970 ;
- MDN  
Vu le décret n° 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée ;  
Vu le décret n° 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;  
Vu le décret n° 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale ;
- DGAF  
MDN  
Vu le décret n° 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale ;  
Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 99/1 du 12 Janvier 1999, portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 99/2 du 12 Janvier 1999, portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

...

## DECRETE

**Article 1er** .- Est élevé, à titre exceptionnel, dans l'Ordre du Mérite Congolais.

### A la dignité de grand officier

- Monsieur **MABONZO Emile**, Directeur délégué d'ELF Congo

**Article 2** .- Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'Ordre du Mérite Congolais.

### Au grade de commandeur

- Docteur **ATANDA Henri Léonard**, Médecin Pédiatre d'ELF Congo

### Au grade d'officier

- Monsieur **ARMAND(Philippe)** Directeur général d'ELF Congo
- Monsieur **MASSOUKOU(Patrice)** Agent d'ELF Congo
- Monsieur **MANTISSA Clément** Agent d'ELF Congo.

### Au grade de CHEVALIER

- Monsieur **MABOUANA(Ferdinand)** Directeur juridique d'ELF Congo
- Monsieur **MOUNTOU(Jérôme)** Agent d'ELF Congo
- Monsieur **SOCKATH(Alfred Charles)** Conseiller du ministre des hydrocarbures
- Monsieur **MAKAYA(Benjamin)** Agent d'ELF Congo
- Madame **CASTANOU née MACKAILL(Jeanne)** Agent d'ELF Congo
- Docteur **BON Jean Claude**, Médecin chef du CMS d'ELF Congo
- Monsieur **LOEMBA(Gatien Zéphirin)** Agent d'ELF Congo
- Monsieur **BOUITY VIAUDO(Serge)** Agent d'ELF Congo
- Monsieur **ASSOUA WANDE(Claude)** Agent d'ELF Congo
- Monsieur **JACKSON Flaman**, Agent d'ELF Congo
- Monsieur **ZELE(Pascal)** Agent d'ELF Congo

**Article 3** .- Les droits de Chancellerie, prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

**Article 4** .- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 27 Novembre 1999

  
**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République.

Pour le ministre de l'économie, des finances  
et du budget, en mission

Le ministre à la Présidence de la République, chargé  
du cabinet du Chef de l'Etat et du contrôle d'Etat,

  
**Gérard BITSINDOU**